



Le Havre
Seine Métropole

07.67.55.80.64



02.35.19.49.41



06.12.59.35.20



Mairie du HAVRE
INTERCO 76

02.35.19.45.30

Les 1607 heures, avec perte et fracas !

Par un tract du 26 février, nous vous avons alerté sur la suppression de nos jours de congés. En effet, le Maire du Havre, Président du CCAS et de la Communauté Urbaine a décidé de nous supprimer nos acquis sociaux (3 jours de pont, 12 jours retraite et les congés anciennetés).

Les fonctionnaires continuent d'assurer la continuité des services publics particulièrement en temps de crise!!!! **Quel remerciement pour votre dévouement!**

La base légale du temps de travail public/privé est bien de 1607 heures mais beaucoup d'entreprises privées proposent à leurs salariés des jours supplémentaires de congés comme des congés ancienneté ou pont. **POURQUOI PAS NOUS?**

D'ailleurs l'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 nous permettrait de négocier des accords collectifs dans la fonction publique. Celle-ci nous offre la possibilité de négocier des accords au niveau local. Poudre aux yeux? Attrape nigaud ou véritable levier de négociation?

Les Organisations syndicales CGT et CFDT de la Communauté Urbaine ainsi que FO et la CFDT de la ville du Havre appellent à un rassemblement inter-syndical le :

Mardi 16 mars 2021 à 12h

dans le hall de l'hôtel de ville du Havre

Ensemble, nous sommes plus forts.....!